

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 mai 2014

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°1

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 24 avril 2014, l'avenant N° 3 de la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1<sup>er</sup> Cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association Gymnastique Club, du lundi 05 au mercredi 07 mai 2014, de 18h30 à 19h30 ;

2.- modifié le 24 avril 2014, par avenant N° 5, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1<sup>er</sup> Cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association Shotokan Karaté, le 18 mai 2014, de 09h00 à 12h00 ;

3.- précisé le 24 avril 2014, par convention, les modalités d'intervention de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles à un atelier « Communication avec les familles ».

L'IRTS versera à la Municipalité d'Essey-lès-Nancy, gestionnaire du R.A.M., une somme forfaitaire de 50,31 € par demi-journée d'intervention.

Tous les ans, le gestionnaire du R.A.M. communiquera à l'IRTS un état récapitulatif de ses interventions pour le versement de la participation.

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an. Elle peut être dénoncée à tout moment en respectant un préavis de trois mois, par l'un et l'autre des signataires ;

4.- convenu le 25 avril 2014, des modalités de mise à disposition gratuite d'une structure gonflable par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, 21 rue Saint Lambert à NANCY.

La commune d'Essey-lès-Nancy s'engage à utiliser en bon père de famille, à respecter les règles de sécurité et la notice d'emploi. Elle assurera une surveillance constante afin que seuls les enfants d'âge moyen pénètrent déchaussés à l'intérieur de la structure gonflable (10 à 12 enfants au maximum âgés de 3 à 10 ans).

Pour l'enlèvement du matériel, deux personnes sont nécessaires au transport et requiert un véhicule pouvant accueillir une palette de 80 kg minimum. Le matériel ne sera ni prêté ni repris sans le respect de ces conditions.

Le retrait du matériel a eu lieu le 29 avril 2014 selon l'horaire fixé auprès du secrétariat de direction de la C.A.F. de Meurthe-et-Moselle et le retour le 30 avril 2014, au plus tard à 13h00.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 mai 2014.

**Extrait conforme**

Le Maire,  
  
Michel BREUILLE



## VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

tenu sous la présidence de  
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	13 mai 2014
- Convocation distribuée le :	11 mai 2014
- Affichage du procès-verbal le :	05 juin 2014

#### PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLMÉ, M. VOGIN, Adjoints,  
- MME LEDROIT, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, M. GONCALVES, MME BRENDDEL, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, M. COLMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

#### POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. BREUILLE  
- M. FRANIATTE à MME CADET  
- MME PAGELOT à M. RIFF

#### ABSENTE

MME DOLATA

#### SECRETAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait,

Le Maire,

Michel BREUILLE